



CABINET DU PRESIDENT

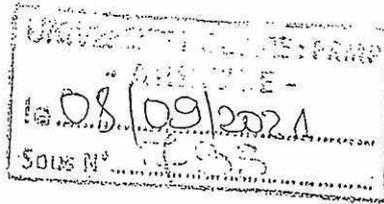
=====

PERSONNE RESPONSABLE
DES MARCHES PUBLICS

=====

COMMISSION DE CONTROLE
DES MARCHES PUBLICS

=====



PROCES-VERBAL DE DELIBERATION. N°A32/CCMP/09-2024

L'an deux mil vingt un et le mardi sept septembre à douze heures trente minutes, la Commission de contrôle des marchés publics (CCMP) de l'Université de Lomé, s'est réunie dans la salle de réunion n° 02 de l'Université de Lomé, sise au lycée de Tokoin 1.

Quatre (04) membres étant présents, la commission peut valablement délibérer sur le rapport d'évaluation des offres relatives à la fourniture et l'installation des équipements en vue de la rénovation d'une partie de la plateforme technique des laboratoires des énergies renouvelables de la Faculté des Sciences (FDS) pour le compte du CERME, accompagné des originaux des offres techniques et financières des soumissionnaires, ainsi qu'une copie du dossier de demande de renseignement de prix.

Après examen des documents transmis, la CCMP note le respect, par les membres de la commission d'évaluation des principes fondamentaux qui gouvernent la commande publique.

Elle note également la régularité du rejet de l'offre du soumissionnaire TRANSTECH-AFRICA Sarl pour absence de garantie de soumission à l'ouverture des offres.

Par conséquent, elle donne son avis de non objection pour l'attribution provisoire du marché relatif à la fourniture et l'installation des équipements en vue de la rénovation d'une partie de la plateforme technique des laboratoires des énergies renouvelables de la Faculté des Sciences (FDS), à la Société Trans-Euro Afrika (STEA) Sarl pour un montant toutes taxes comprises (TTC) de trente-huit millions cinq cent vingt-cinq mille trente-trois (38 525 033) francs CFA.

Toutefois, la CCMP fait remarquer que le montant d'attribution dépasse de dix millions sept cent soixante-quinze mille trente-trois (10 775 033) francs CFA, le montant prévisionnel qui est de 27 750 000 de francs CFA.

Elle prend également acte de la preuve de disponibilité de crédit fournie pour combler le gap ainsi constaté.

Les résultats de l'évaluation devront être notifiés, sous la forme habituelle, à l'ensemble des soumissionnaires dans le délai de quarante-huit (48) heures à compter de la date de réception du présent avis de non objection et le délai réglementaire de quinze (15) jours ouvrables, pour d'éventuels recours, devra être observé, avant la signature du marché.

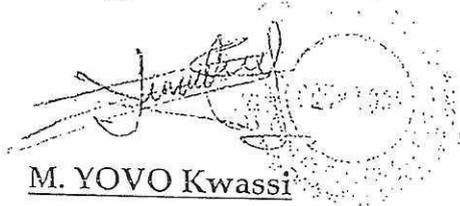
Le projet de marché mis en forme, accompagné des pièces habituelles, devra être transmis à la CCMP, pour examen technique et juridique, avant sa signature.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatorze heures quinze minutes.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et le Rapporteur de la Commission le jour, mois et an ci-dessus pour servir et valoir ce que de droit.

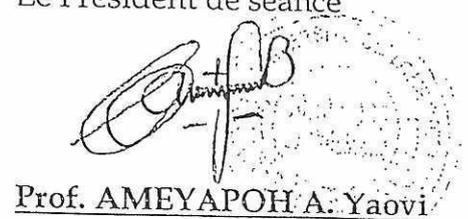
Ont signé :

Le Rapporteur de séance



M. YOVO Kwassi

Le Président de séance



Prof. AMEYAPOH A. Yaovi